



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE COORDINATION EN
MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION
DE LA SANTÉ POUR LES TRAVAUX DE
CRÉATION D'UN OFFICE ET D'UNE SALLE DE
RESTAURATION A L'ÉCOLE MATERNELLE DU
NORD PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ SPS PRO.**

**DÉCISION N° AU-18-182
EN DATE DU 18 JUIN 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la consultation lancée auprès de plusieurs prestataires, et l'offre de la société SPS-PRO, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER le marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de création d'un office et d'une salle de restauration à l'école maternelle du nord avec la société SPS-PRO, sise 29 bis rue Pasteur 77680 ROISSY EN BRIE représentée par Monsieur Pascal DONDON, gérant.

Le montant du marché dans sa solution de base s'élève à 3 025,00 € HT (3 630,00 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des
grands travaux, des travaux
d'entretien des équipements
publics, de l'urbanisme et de
l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180618-lmc1H5433H1-AR Date de réception en Préfecture : 18/06/2018 Date de Publication : 18/06/2018
